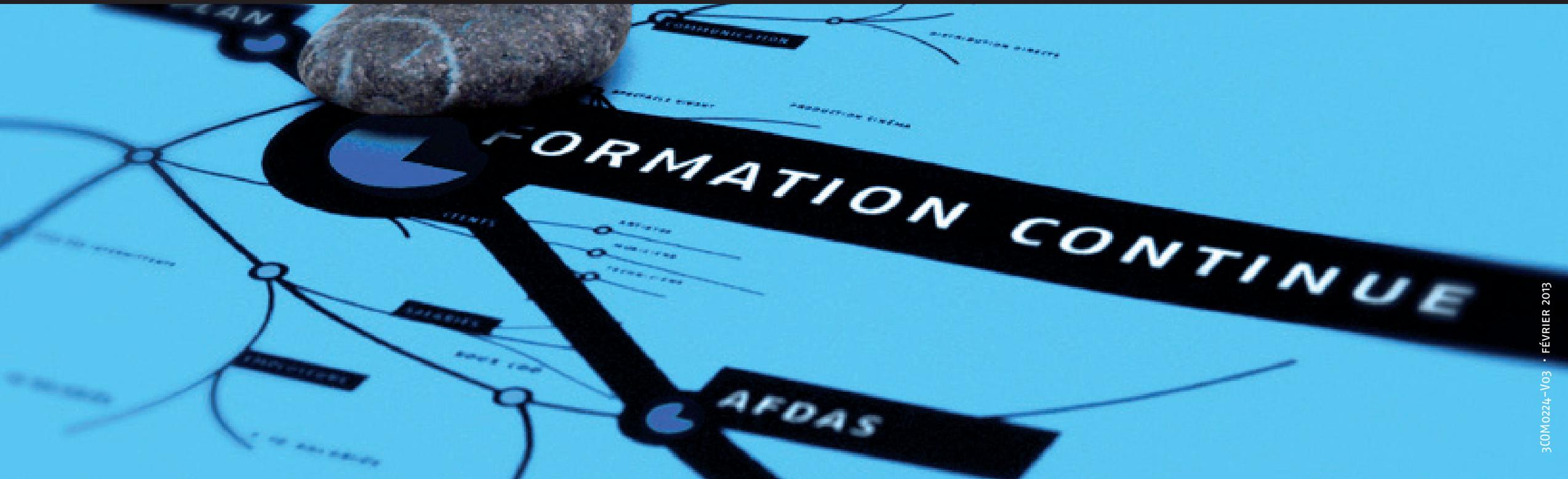


Afdas information et formation



TOULOUSE • 21/02/2013



Créé en 1972

pour adapter
la loi de 1971
aux conditions
particulières
d'emploi
des intermittents
du spectacle.

Choisi par les branches

- ↘ Spectacle vivant
- ↘ Audiovisuel, production cinéma
- ↘ Presse et agences de presse (2012)
- ↘ Édition (2012)
- ↘ Exploitation cinéma, distribution de films
- ↘ Édition phonographique
- ↘ Publicité
- ↘ Distribution directe
- ↘ Espaces de loisirs, d'attraction et culturels

Mission principale

CA AFDAS

Direction de formation des IDS et pigistes



OPACIF



OPCA



AGRÉÉ PAR ARRÊTÉS
NOVEMBRE 2011

Fonds de formation des auteurs



NOMMÉ PAR
LOI DE FINANCES
DÉCEMBRE 2011
DÉCRET DÉCEMBRE 2012

Par délégation

CA APDS

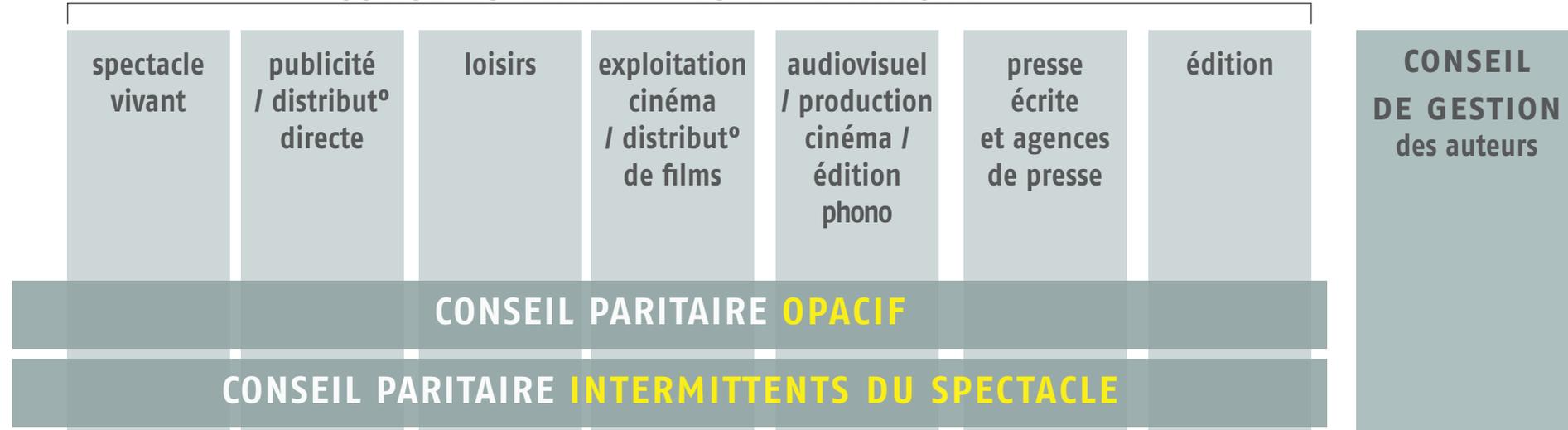


OCTA |
taxe d'apprentissage

AGRÉÉ PAR ARRÊTÉS
FÉVRIER 2004

CA

CONSEILS PARITAIRES DE BRANCHE

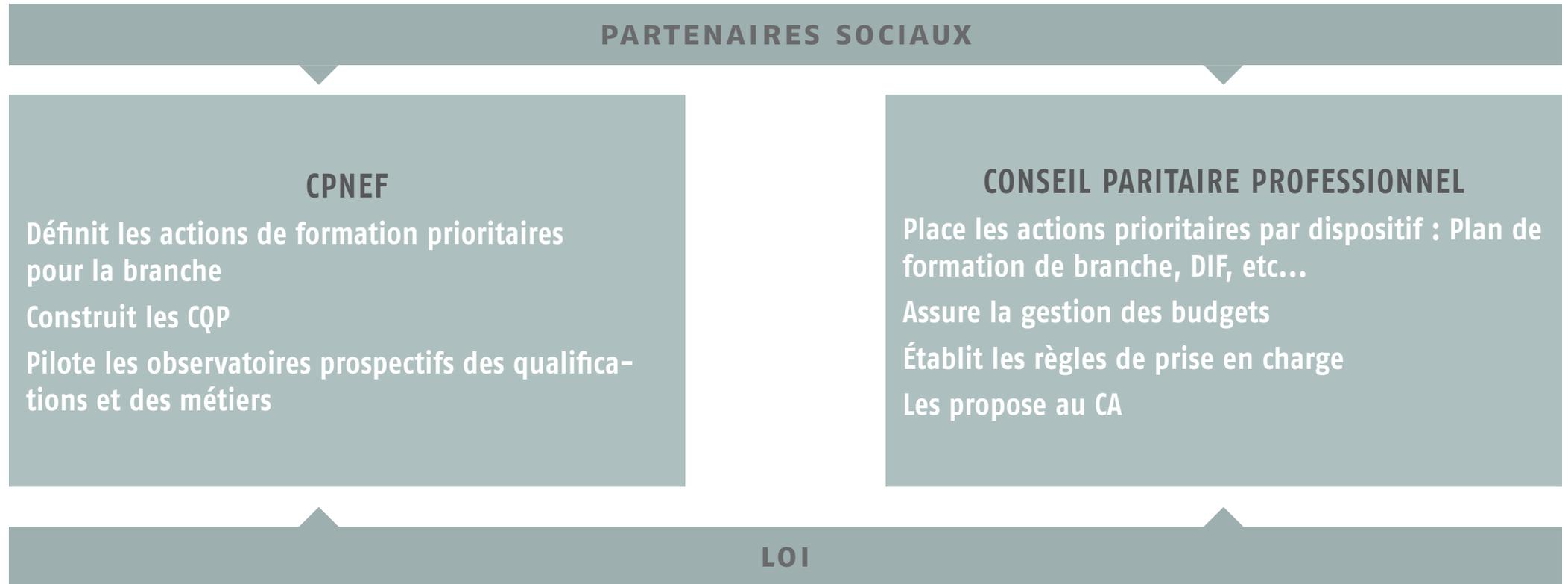


AUTRES INSTANCES PARITAIRES

COMMISSION PARITAIRE DES **JOURNALISTES RÉMUNÉRÉS À LA PIGE**

COMMISSIONS PARITAIRES D'ÉTUDES DES DOSSIERS **INTERMITTENTS DU SPECTACLE**

COMMISSIONS PARITAIRES D'ÉTUDE DES DOSSIERS **CIF**

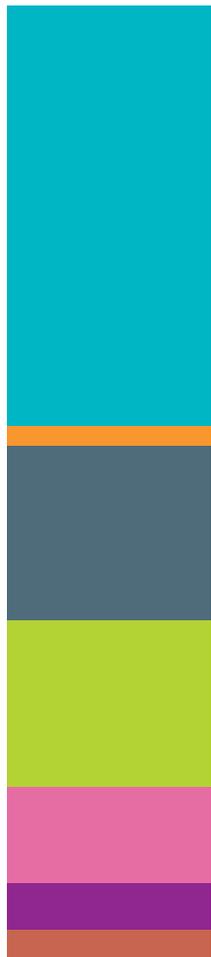


PLUS DE 62 000 ENTREPRISES RELEVANT DE NOTRE CHAMP D'APPLICATION

43 000 ENTREPRISES COTISANTES

200 MILLIONS D'EUROS DE COLLECTE

En nombre d'entreprises



En contributions



| | | | |
|------|--|--|------|
| 44 % | | Spectacle vivant | 18 % |
| 2 % | | Exploitation cinéma et distribution de films | 2 % |
| 19 % | | Audiovisuel | 35 % |
| 17 % | | Publicité et distribution directe | 23 % |
| 10 % | | Loisirs | 7 % |
| 5 % | | Presse & Agences de presse | 12 % |
| 3 % | | Édition | 3 % |

Ministère de l'emploi, Direccte

- >| Accords de financement
- >| Fonds social européen

Ministère de la culture (DGCA, CNC)

- >| Accords de financement
- >| Participation au CNPS

Conseils régionaux

- >| Contrats d'objectifs
- >| Conventions de cofinancement

FPSP

- >| Accords de financement

AFDAS

Pôle emploi

- >| Convention de partenariat

Guso

- >| Organismes non professionnels de spectacles

AGESSA, MDA

- >| Convention de financement

21 M€ de subventions en 2011

SE FORMER

Offre collective • Plan de formation

Une offre de formation dédiée à vos besoins spécifiques en formation a été élaborée, touchant essentiellement les thèmes du **journalisme multimédia**, l'**écriture journalistique** et la **photographie numérique**.

Conditions d'accès

- Être titulaire de la **carte de presse pigiste** en cours de validité
- Totaliser dans la presse écrite et agences de presse :
 - Sur les 12 derniers mois, au moins 8400 € de rémunération brute
 - OU
 - Sur les 24 derniers mois, au moins 16 400 € de rémunération brute

Prise en charge par l'Afdas

COÛT PÉDAGOGIQUE

- > | Prise en charge totale
- > | Délai de carence à respecter selon la durée du dernier stage suivi.

DÉPLACEMENT • HÉBERGEMENT

- > | Prise en charge possible, sous certaines conditions, et dans la limite de plafonds et budgets disponibles

RÉMUNÉRATION DURANT LA FORMATION

- > | Une allocation de 10 € par heure de stage effectuée
Si le revenu brut annuel n-1 est inférieur à 100% du smic

Si vous souhaitez suivre des **formations de perfectionnement** et de **développement des connaissances** autres que celles proposées dans l'offre de formation collective, utilisez vos heures acquises au titre du DIF.

Conditions d'accès

- Calcul des droits acquis sur 6 ans en fonction du volume d'activité
- Un maximum de 120 heures

Prise en charge par l'Afdas

COÛT PÉDAGOGIQUE

- > | Prise en charge totale ou partielle
- > | Plafonds horaires selon la nature de la formation

DÉPLACEMENT • HÉBERGEMENT

- > | Prise en charge possible, sous certaines conditions, et dans la limite de plafonds et budgets disponibles

RÉMUNÉRATION DURANT LA FORMATION

- > | Une allocation (10€/heure) est versée à la remise de l'attestation de formation pour les heures de DIF

Si la durée de formation excède le solde d'heures de DIF, il est possible de mobiliser le plan de formation

PRISE EN CHARGE

> | Abondement possible à hauteur de 3000 €

UTILISATION POSSIBLE

> | Une année civile sur deux

Formation de **105 heures** destinée aux journalistes n'ayant pas suivi l'un des cursus reconnus par la profession.

Thèmes : **éthique professionnelle, principes juridiques** régissant la presse, **responsabilité** des journalistes et plus globalement traitement de l'information.

SE RECONVERTIR , SE QUALIFIER

Congé individuel de formation

Pour les **journalistes de presse écrite rémunérés à la pige**, les stages d'au moins **105 heures** peuvent être pris en charge dans le cadre du congé individuel de formation (CIF).



OBJECTIFS

Reconversion professionnelle
Aquisition d'une qualification supérieure



RECEVABILITÉ

24 mois (consécutifs ou non) en qualité de pigiste attestés par les cartes de presse pigiste de deux années (hors année en cours)

Minimum de 8400 € de gains d'activité pigiste de la presse sur les 12 derniers mois

Actions prioritaires

- Formations **diplômantes**
- Formations **qualifiantes**
- Formations répondant à un projet individuel de **reconversion**

Éléments complémentaires pris en compte

Ancienneté dans la vie professionnelle

Cohérence du projet

Adéquation emploi-formation

Prise en charge par l'Afdas

COÛT PÉDAGOGIQUE

>| Prise en charge totale ou partielle

DÉPLACEMENT • HÉBERGEMENT

>| Prise en charge possible, sous certaines conditions, et dans la limite de plafonds et budgets disponibles

RÉMUNÉRATION DURANT LA FORMATION

>| Indemnisation mensuelle au plus favorable de la rémunération mensuelle moyenne :
des 12 mois précédant la demande
des 4 mois précédant la demande

The screenshot shows the Afdas website homepage. At the top, there is a search bar with the text 'Recherche' and 'trouver une formation', along with links for 'connexion' and 's'inscrire'. The Afdas logo is prominently displayed, followed by the text 'Fonds d'assurance formation des secteurs de la culture, de la communication et des loisirs'. Below this, a navigation menu lists various categories: AFDAS, EMPLOYEURS, SALARIÉS, INTERMITTENTS, PIGISTES, AUTEURS, DEMANDEURS D'EMPLOI, and INSTANCES PARITAIRES. The main banner features a cartoon illustration of a man looking through a telescope at a laptop, with the text 'LES PIGISTES RÉUNIS À L'AFDAS' and a link 'EN SAVOIR PLUS'. On the left side, there are three main sections: 'EMPLOYEURS' with sub-points like 'Recruter', 'Former vos salariés', 'Gérer les parcours', 'Les financements', 'Vos obligations', and 'Trouver une Formation'; 'SALARIÉS' with sub-points like 'Droit individuel à la formation', 'Période de professionnalisation', 'Plan de formation de l'entreprise', 'Bilan de compétences', 'Obtenir un diplôme par la VAE', 'Congé individuel de formation', and 'Trouver un organisme de formation'; and 'INTERMITTENTS DU SPECTACLE' with sub-points like 'Trouver un stage', 'Financement des stages courts', 'Financement des stages longs (CIF)', 'Les bilans de compétences', and 'Obtenir un diplôme par la VAE'. On the right side, there is a section for 'actualités nationales' with three news items: 'L'Afdas au Salon du livre de Paris' (dated 09 mars 2012), 'Presse : une offre e-learning gratuite' (dated 08 mars 2012), and 'Presse et édition : réunions de présentation de l'Afdas' (dated 17 février 2012). A '+ d'actualités' link is provided below the news items. At the bottom right, there is a section for 'actualités régionales'.

- Visiter notre site

www.afdas.com

- Rencontrer un conseiller



Une offre de formation en ligne gratuite dédiée aux professionnels de la presse

Une offre évolutive centrée sur les compétences numériques

Un outil d'autoformation ou en complément de toute action de développement des compétences

<http://presselearning.syfadis.com>

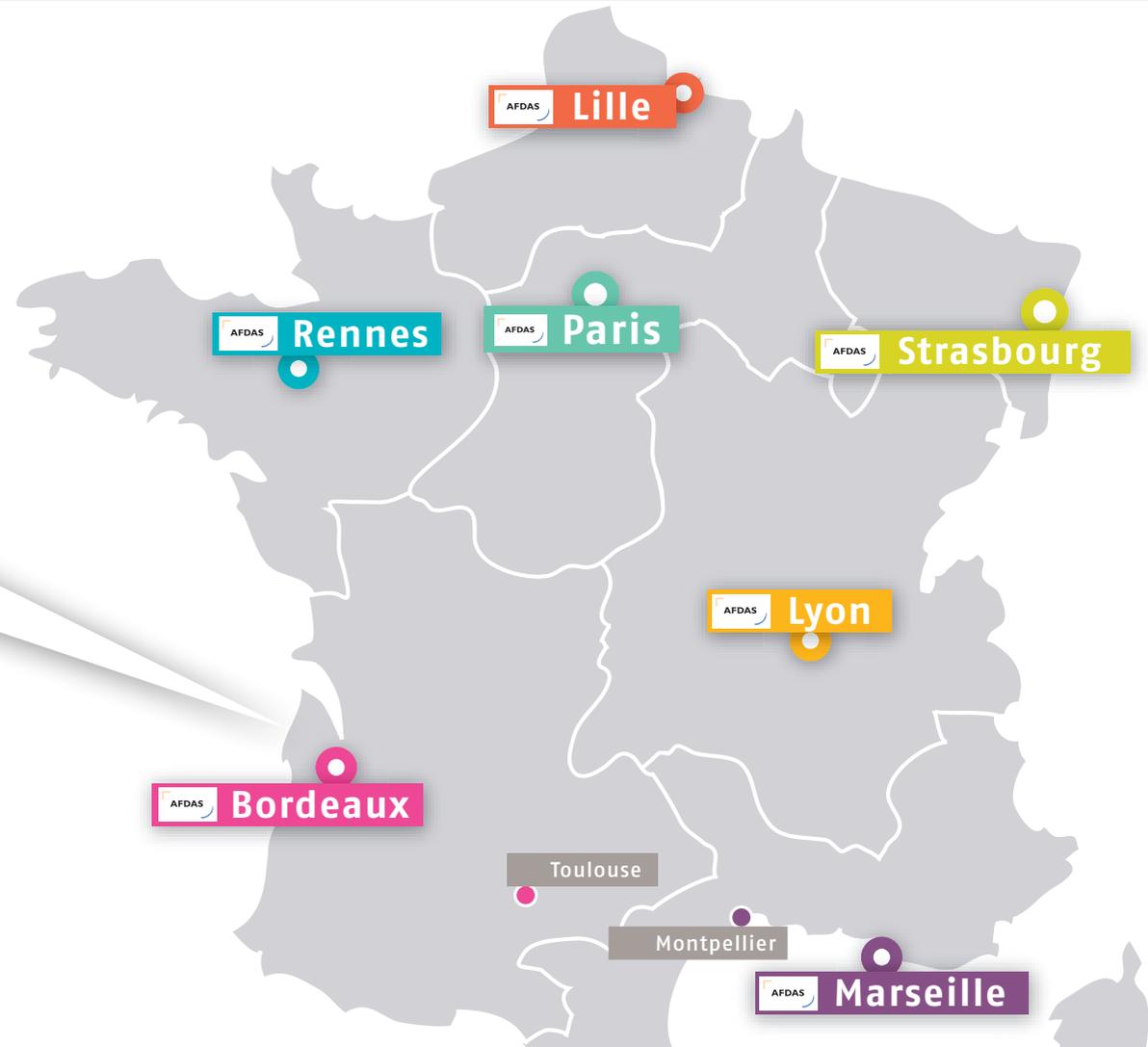
Délégation Sud-Ouest

(Aquitaine, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Limousin)

74 rue Georges Bonnac - Les Jardins de Gambetta - Tour 2
33000 Bordeaux

Tél : 05 56 48 91 80 - bordeaux@afdass.com

Accueil : 📍 lundi de 9h à 12h et de 14h à 18h
📍 mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
📍 vendredi de 9h00 à 13h00



FIN

